

1^{er} AVENANT au CONTRAT DE BAIL

Du 20 mars 2015

Entre l'**Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, N° d'identité national **0000 5132 045**, à L – 4138 ESCH-SUR-ALZETTE, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction, à savoir Madame Vera SPAUTZ, Bourgmestre, Monsieur Martin KOX, Monsieur Jean TONNAR, Monsieur Henri HINTERSCHIED et Monsieur Daniel CODELLO, les quatre échevins

agissant comme bailleur, d'une part

Transition Minett asbl, n° d'identité national 2013 61 01 677, avec siège social 42, rue Dominique Joseph Hoferlin à L-4136 Esch-sur-Alzette, représentée aux fins de la présente par son coordinateur général Monsieur Norbert SCHNEIDER et son responsable administratif et financier Monsieur Eric LAVILLUNIERE,

agissant comme locataire, d'autre part.

Il a été convenu les modifications suivantes au contrat de bail initial du 20 mars 2015 :

1) OBJET DU BAIL

A l'objet de bail s'ajoute le garage sis au rez-de-chaussée de l'immeuble donnant à la rue du Moulin. Le locataire a alors la jouissance de toutes les parties privatives au rez-de-chaussée de l'immeuble

Toutes dispositions du contrat de bail du 20 mars 2015 s'appliquent au garage tel qu'à l'ensemble des biens déjà loués au locataire.

2) DUREE DU BAIL

L'article est à reformuler tel qu'il suit :

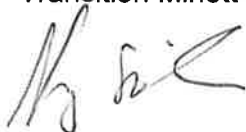
Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. La résiliation du contrat se fait par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois. Le cachet de la poste lors de l'envoi fait foi

3) ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes modifications entrent en vigueur après approbation de la présente par le Conseil Communal.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2016 en deux exemplaires originaux.

Le locataire
Transition Minett asbl



Norbert SCHNEIDER

Le propriétaire
Administration Communale
d'Esch-sur-Alzette

Vera SPAUTZ



Eric LAVILLUNIERE

Martin KOX

Jean TONNAR

Henri HINTERSCHIED

Daniel CODELLO